MC14

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

2004-223 du 12 Mai 2004

Décret n°_____/MFPRE/DGFP/DPME-SR portant engagement et versement de certains candidats en qualité de professeur des lycées contractuel en tête : monsieur **LILOKI Jean Jonas**.

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1er septembre 1960, applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuel de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

D.G.C.F.

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la note de service n° 190/METPRJICS-CAB du 10 août 2000, portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1er : Les candidats ci-après désignés, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de professeur des lycées contractuel , classés au 1er échelon, de la catégorie A, échelle 3, indice 830 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel ; selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et prénoms, date et lieu de naissance	Date de prise de service	Diplôme	Option du diplôme	Lieu d'obtention
1	LILOKI Jean Jonas, né le 29 juin 1964 à Bombé	12 janvier 2001	Master of science en médecine vétérinaire	Médecine vétérinaire	Université agricole d'Etat de Moldova (ex URSS)
2	KALA David - Richard, né le 27 septembre 1963 à Ouésso	3 novembre 2000	Master of science en ingénierie	Centrales énergétiques	Université de Technologie de Kirghizie

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

Article 3 Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1er septembre 1960.

Article 4 : Les intéressés sont versés dans la catégorie I, échelle 1, 1ère classe, 1er échelon, indice 850, ACC = néant pour compter des dates ci-dessus indiquées, en application du décret n° 99-50 du 3 avril 1999.

Article 5: Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 6 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 12 Mai 2004

2004-223

Par le Président de la République — **Denis SASSOU N'GUESSO**

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat — **Gabriel ENTCHA-EBIA**

Le ministre de l'économie, des finances et du budget — **Rigobert Roger ANDELY**

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel — **Pierre Michel NGUIMBI**

AMPLIATIONS

DGFP/DPME	2
DGFP/SST	3
DGB	2
DGCF	2
METP	2
DAAP	1
INTERESSES	2
DOSSIERS	6